

1961
Trede Trimiziad
Troisième Trimestre



Niverenn 26
Numéro 26

An Teirbann

DASTUMADENN DRIMIZIEK
KOL-VEUR DROUZED, BARZHED,
HAG OVIZION BREIZH

KRENNAD

LA MISSION IRREMPLAÇABLE DE NOTRE COLLÈGE, PAR ALDRIG A NAONED	I
GOUDE GOURSEZ BREST	4
LA SÉRIE DU NOMBRE 2, PAR KALONDAN	7
LE PASSAGE	10
COMMISSION JURIDIQUE DU GORSEDD	11
REVENDEICATION CULTURELLE	12
KENSTRIVADEG EMGLEV SEVENADUREL PARIZ	13
LES JURISTES DANS LE DRUIDISME, PAR AR GOURC'HI SONNEUR ET BARDE, PAR MARK PENOEL	14
YANN ERIK GIVERN, PAR EOSTIG SARZHAW	18
LES LIVRES, PAR P. LOISEL	19
KELEIER	20
MARV EO, PAR MATILIN	22
ISLANDS OF THE TWILIT SEA, PAR I. COLQUHOUN	23
AN TRAMP, GANT ERWAN A DREGER	24

REVUE TRIMESTRIELLE

“ GORSEDD ” 70, AVENUE DU PLESSIS-TISON, NANTES

Levriou e gwerzh e ti ar C'horsedd.

20 chansons populaires par Taldir	1,80
Chal ha Dichal gant Roperzh ar Mason Brezhoneg hepken	5,00
divyezhek	6,00
Compte-rendu de la visite des Gallois en 1947	1,00
François Vallée par Roh-Vur	2,00
La Roche-Derrien par Roh-Vur	5,00
Supplément au Dictionnaire Français-Breton de Vallée	5,00
Anciens numéros d'an Tribaun chacun	1,50
Grammaire Française et Grammaire Bretonne (étude de 20 pages) par Vallée et R. Le Roux	0,50
Notes de Grammaire Bretonne par F. Vallée	0,50
Lidou Meur Gorsedd Breizh	3,00

Prière d'ajouter 10% pour frais de poste.

Ouvrages des Bardes.

Dasson ur Galon par Loeiz Henneou	6,00
M. l'abbé M. Henno, Institution St Ivy, Pontivy	
C.C. 1617-56 Nantes.	

Abonnement à An Tribann.

Il est fixé à 10 NF comme la cotisation minimum des Bardes. Nos confrères n'ont que leur cotisation à verser naturellement.

Insignes Bardiques:	2,50N
(réservés aux seuls membres du Gorsedd ayant régulièrement reçu l'investiture.)	

Tous les fonds doivent être adressés au:

"GORSEDD"

70, Avenue du Plessis-Tison, Nantes
C.C. 1907-81 Nantes.

A nos amis du mouvement breton.

LA MISSION IRREMPLAÇABLE DE NOTRE COLLEGE

Nous voulons que ce Bulletin nous permette d'adresser publiquement notre pensée fraternelle à tous ceux qui luttent, dans les organisations les plus diverses (Kendalc'h, C.E.L.L.B, M.O.B, Al Liamm, etc), pour le renouveau de notre civilisation celtique et leur rappeler toutes les occasions qui nous ont été données d'être à leur côté dans un même souci de faire triompher telle ou telle initiative

Ce sont tous ces liens, c'est tout notre passé commun que nous apportons comme gage de la sollicitude du Collège des Druides, Bardes et Ovates. Que nos compatriotes veuillent bien nous aider à leur tour, dans notre volonté de consolider le travail courageusement entrepris par eux-mêmes! Qu'ils ne se laissent pas influencer par une interprétation superficielle des manifestations purement symboliques de notre existence et par les attaques dont nous sommes l'objet!

Toutes ces attaques, il est impossible qu'elles ne soient pas lancées. Les ramifications que nous possédons dans toutes les associations bretonnes, leurs prolongements interceltiques et internationaux tendent à rendre inopérantes toutes tentatives de désagrégation du "Front" breton.

Notre Mission est irremplaçable, comme il a été dit au cours de la Gorsedd de Brest:

"Erruet eo an eur, evit Breizh, da ziskouez n'he deus ket c'hoant, tamm ebet mervel. Pa glask un den tagañ ac'hanoc'h, n'eo ket dibabet an tu da vountañ anezhañ kuit. N'eo nemet an disesper, an dic'hoanag a reu hon jestroù. Ar maeziou al labouradegoù, ar besketaerezh, ar c'henwerzh, hor sevenadur,

hor yezh a zo o vont d'an argoll. Dirak gwiad-kevnid ar stadoù
briz sevenaet, stegnomp gwiad-kevnid hor c'henvreutiez"

"Felleut a ra deomp bezañ ur simant etre ar strolladoù a
striv evit an Emzav. Poent eo deomp en em gannañ gant Poell"

Faut-il le répéter encore:

- à tous nos amis sincères qui nous observent et espèrent en nous,
- à nos confrères qui, pat moment, ne sont plus tout à fait sûrs d'eux-mêmes.

Le Collège des Druides, Bardes et Ovates doit être plus nettement le lien entre toutes les parties de l'action bretonne. Que ce lien, jusqu'ici littéraire, artistique et philosophique, se prolonge dans les secteurs industriels, commerciaux, agricoles, maritimes et ouvriers pourvu que les personnalités choisies fassent preuve d'un véritable esprit breton et agissent en fonction des intérêts de la Bretagne.

Dans toutes les sociétés dont nous sommes membres, agissons selon cet humanisme celtique dont nous entretient Yann Breki-lien. Cet humanisme celtique, nous devons essayer de le dégager non seulement de la philosophie druidique, mais aussi de la littérature, de l'ethnographie, de notre langue. Notre langue, approfondissons-la: elle est la clé de l'âme bretonne.

Les ramifications du Collège évite au Mouvement, à la Bretagne, cette rigidité de structures que les Bretons ne peuvent supporter. Il est le point d'équilibre dans cette diversité poussée jusqu'à l'individualisme.

Vous le savez: si un élément coordonnateur ne vient pas stabiliser cette floraison actuelle que constitue l'Emzav, nous retomberons de nouveau dans ces périodes de stagnation qui ne peut qu'amener la décomposition, l'anéantissement de toute vie proprement bretonne.

Malgré les coups de bélier qu'il peut recevoir, les capacités de résistance d'un régime ou d'un Etat sont constituées, entre autres, par une infrastructure. Cette infrastructure, c'est ici tel membre d'une Chambre Syndicale, c'est là tel membre d'une association philanthropique, c'est là-bas tel membre d'une administration, qui guident selon un ordre fixé, la vie culturelle, économique et sociale de ce régime, de cet Etat.

Pensons-y dans notre milieu de vie. Que nos confrères ne soient pas des unités placées à côté d'autres unités, sans plus, mais des conseillers, des initiateurs, des inspireurs, des arbitres.

C'est au prix d'une organisation souple, haïlle, que les Celtes domineront cette tendance à la division qui est prête, au moment même où nous sommes extrêmement forts, à mettre tout par terre. Les ferments de division, un esprit malin peut les répandre. Les caractères irréflectifs peuvent se jeter spontanément à la curée, trop heureux d'avoir quelque chose pour satisfaire la tendance précitée.

Le Comité Directeur ou Poellgor sera amené au cours de de l'hiver 1961-62, à préciser, compte tenu de l'évolution de la Bretagne, l'étendue de sa mission, à travers les leçons de l'Antique Sagesse druidique et l'histoire du collège.

Cela entraînera, après ce temps d'observation auquel nous soumettons tout candidat cultivé qui satisfait au critère de base, "Agir constamment et efficacement":

- 1° à instituer un discipulat plus strict.
- 2° à soumettre le candidat à des épreuves linguistiques, puis culturelles, puis philosophiques au cours de sa montée au sein du Collège.
- 3° à préciser un honorariat judicieusement accordé qui soit le témoignage de l'admiration et de la reconnaissance du Collège envers nos plus éminents celtisants.

Encore une fois, que l'on se rassure! Nous n'avons pas de temps à perdre pour exercer une autorité par-dessus l'autorité de chaque chef de file. Nous n'avons pas à agir en tant que société à côté d'autres sociétés. Toute erreur dans ces deux domaines porte en elle-même son germe de destruction. Or, nous sommes là pour "UNIR".

Le Collège des Druides, Bardes et ovates est un LIEN:
Lien interceltique
Lien entre les générations
Lien entre les institutions.
Si ce lien est solide: « Rien, ni personne ne nous empêchera d'aller vers le But ».

ALDRIG A NAONED

GOUDE GOURSEZ BREST

Gouzout a rit penaos eo bet aozet ar C'hoursez gant ar pezh'm eus diskleriet deoc'h.

Ne chome nemet ur pemzekdeiz, koulz lavarout, araok al lidou pa'z eo aet kuit an Drouiz-Meur diouzh Breizh-Sammet mat e oan gant labourioù ur bloavezh-skol o echuiñ, gant kargoù all (sindikadou, kentelioù brezhonek hag all...) Diaes eo kemer lec'h un den a oar penaos ren e vag e-kreiz ar reier divinet gantañ dindan red an dour.

Daoust da se ha daoust d'ar glao, ur C'hoursez a ra enor deomp hon eus bet. Hervez tud n'int ket boas ober meulodioù e peb tra, meurdeus e oa hag heuliet gant doujañs bras.

Splannder "Gouelioù ar viniaouerien" en deus taolet bannoù skedus war Bodadenn-Veur an Drouized. Trugarekaat a reomp:

an Ao. LOMBARD, kannad ha maer Brest, en deus alies reiñ e skoazell e labourioù hor c'henvroiz evit brasañ gloar

ar vro. N'hor bije ket bet gouelioù ken brudet, ken kaer hep e youl vat ha youl vat kuzulierien ar gêr.

Hon anaoudegezh-vad d'hor c'henvreudeur: an Ao. Lociz KERMORGANT en deus graet e seiz gwellañ evit kempenn an traou dirazomp. Ur c'heneil gwirion eo bet. Hegarat, eeun e-kreiz diaesterioù ramzel, kavout a rae atao ur vunutennig evit ur ger madezus evidomp.

An Ao. Lomig GWEGEN evit ar servijoù en deus rennet. An Ao. Paol-Youenn BUREL, bet atao en va c'hichen. Araok ha goude ar gouelioù, hep chan hon eus redet asamblez ar straedoù evit an oferenn, evit mein ar c'helc'h-lid, evit al leorioù hag evit gweladenniñ tud.

Gant oberiantiz hor c'heneiled e welomp levezon ar Skol-veur e dasorc'hidigezh Breizh. Kennerzet gant al le o deus lavaret dirak ar C'hleze-Meur, act int adarre war an hent, evel m'o doa prometet: Breizh en o spered, Breizh en o lavar.

Penaos trugarekaet an Itron VOLARD hag he zelenne-rezed? Dont a ra peb bloaz ganeomp. N'hon defe ket lidou ken kaer ma n'hon defe ket toniou dudius beñveg sakr hon tadoù-kozh. Hag an oferenn a oa dispar gant mouez prizet hor c'henvreur S. MILBEO a zle bezañ meulet evit e sikour kalonek.

Daou zvezz hed-ha-hed e oa chomet hor c'heneil Mark PENOEL "stag" ouzh bureo ar S. I. evit ober un degemer a-zoare d'an holl. Diskouezet en deus ne glask ket un gwir Vreizhad marc'hatañ e volontez vat daoust d'e oad. Hag ivez daoust d'e renk...

Gant plijadur hon eus resevet er c'helc'h-lid: an Ao. hag an It. Paol BOUCHET, kannaded Skol-Veur Drouized Bro-C'halia.

Mr Mac GREGOR-REID, Drouiz-Meur an Druid Order
 Dr THOMAS MAUGHAM Pendrayon
 Miss IHELL COLQUHOUN Drouizez
 Mr ROSS-NICHOLS Maenarch

A-du gant ar Poellgor e vo peb hini ac'hanomp pa'n deus dibabet Yann BREKILIEN, barnet a beoc'h, skrivagner a ra peil'zo e penn ar gazetenn "Breiz", e penn "Kendalc'h" hervez furnez un Drouiz.

Kresket eo bet hor familh vras gant daou ezel nevez degenieret dirak ar Maen-log e Gorsedd Brest:

- an Itron Janed AR BEG deus Kemper (Bro-Gerne)
- an Doktor Aogust MORVAN deus Valenciennes (Bro-Flandrez)

Luc'hskeudennoù, radio, kelaouennoù, pellwelerezh (ha marteze ar finvskeudennerezh d'un tu, goulennoù deus Scientific) d'un tu all, a ziskouez d'ar Vretoned spredet mat ez eo santet hon eus ur gefridi da gas.

Tamm-ha tamm gant habaskted e vimp ar seo a roio nerz d'ar wezenn vras: hor bro war hent he c'heltiegezh adkavet.

An Drouiz-Meur eiler

E ti "La Bretagne Réelle" e kaver levriegoù brezhonek:

AN DEN GWENN DISKIANDET, PE DONKADUR EUROPIZ

gant YOUENN OLIER priz: 4,00 LN

BROADELOURIEZH HA GOUENNELOURIEZH

gant ALAN HEUSAF priz: 1,00 LN

-testennoù politikel- hag un niverenn pouezus ha dudius:

AR RINOÙ NEVET E Keltia - lidou neveskeltiek priz: 5,00 LN

C.C.P. 754-82 RENNES.

J. QUATREBŒUFS, MERDRIGNAC C.D.N.

La Série du Nombre 2

La série du nombre 2 est un véritable monument archéologique, à côté duquel les folkloristes et les ésotériciens bretons et autres (La Villemarqué tout le premier) sont passés, sans en saisir le sens et l'importance des conclusions que l'on pouvait en tirer.

Rappelons nous en les termes:
 Deux bœufs devant une coque.- Tirant et soufflant.- Regardez la merveille!

C'est simple. C'est court et à priori, cela semble ne rien signifier.

Toutefois, La Villemarqué, dans son commentaire, a trouvé le fil conducteur, qui nous mènera à la pleine compréhension de ce tercet. Pleine compréhension qu'il n'a pu acquérir parce que cela lui était, chronologiquement, impossible. Il nous dit que ces bœufs rappellent les deux bœufs blancs (retenez le terme BLANC) d'HU-GADARN. L'un de ces bœufs meurt sous l'effort en constatant le trépas de son frère de joug.

L'on sait que HU-GADARN, roi-pontife celtique de la branche kimrique, et par surcroît métallurgiste de génie, inventa la charue à soc de métal forgé, laquelle remplaça avantageusement l'antique araire à soc de bois. Certes, cette invention était merveilleuse. Toutefois, on ne s'explique pas pourquoi l'un des bœufs, tirant cette charue, meurt à l'ouvrage, lequel se trouvait fortement facilité par le soc de métal.

Souvenons-nous alors, que ces images des vieux enseignements, sont comme les paraboles, ils ont un sens direct, se référant généralement au concret, mais ils ont, également, des sens figurés, concernant l'abstrait. La Villemarqué a sans doute passé des jours et peut-être des nuits à chercher le sens figuré de la Série du nombre 2, mais il fut incapable de le trouver, sans quoi il l'eût fait figurer dans son commentaire.

Page 9, 13^e Ligne - au lieu de concepts lire concepts.

Son ignorance est d'autant plus excusable que la science des textes antiques indous ne fut mise, largement, à la portée des Européens, qu'une bonne cinquantaine d'années après la parution du BARZAZ BREIZH, grâce aux travaux plus ou moins discutables, d'ailleurs, de Madame BLAVASKY et de son partenaire SCOTT-ELLIOT.

Cette science, désormais vulgarisée, nous a permis de connaître ce passage des UPANISHADS:

Un char, traîné par deux chevaux blancs, s'embourbe. Les bêtes tirent et s'essoufflent jusqu'à ce que le véhicule sorte de la fange. Mais l'effort a si totalement épuisé l'un des chevaux, qu'il se couche et meurt. Pénétré de douleur, son compagnon s'étend auprès de lui et rend à son tour le dernier soupir.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que l'anecdote des deux bœufs blancs de la tradition celtique et celle des deux chevaux blancs de la tradition indoue sourdent, toutes les deux, d'une même parabole extrêmement ancienne. Or, si nous n'avons pas le sens abstrait de la série du nombre 2, nous avons, de nos jours, l'explication du thème indou des deux chevaux blancs. Il suffit, donc de transposer ce sens au thème celtique pour l'éclairer complètement.

Ce sens colle d'ailleurs parfaitement avec les croyances de nos lointains ancêtres.

Schématiquement, pour l'antiquité arienne, l'être se divisait en trois parties: Le corps physique, le corps animique et la Monade ou Esprit. Lors d'une incarnation (en ABRED) la Monade s'enfonce dans la Matière. Durant toute cette expérience, le corps physique et le corps animique lutteront afin de permettre, par leurs souffrances, l'essor de la Monade améliorée.

A la fin de l'incarnation, le corps physique meurt. C'est l'inéluctable règle de l'ABRED. Son compagnon le corps animique se dissout, ensuite, dans l'espace fluïdique. Et, de ce qui fut un être humain, l'Esprit jaillit, enrichi de toutes les expériences de la vie qui vient de s'achever, expériences qui l'ont progresser sur le chemin du GWENVED.

Il ressort de cette explication acquise par comparaison avec la tradition indoue, que la Série du nombre 2 est le corollaire de la Série du nombre 1, laquelle énonce la loi de l'ABRED. Toutes choses que LA VILLEMARQUE ignorait totalement.

De ceci, il est possible de tirer un certain nombre de conclusions:

Primo, sur le plan concret, les charrues des anciens Celtes étaient tirées par des bœufs et non comme on le voit parfois de nos jours, par des chevaux, le cheval étant bête noble réservée pour la monte ou l'attelage aux chars. Ceci a déjà été vérifié.

Ensuite, les Celtes anciens admettaient la division de l'être en trois parties, ce que nous avons déjà vu dans les concepts antiques.

Enfin, que LA VILLEMARQUE a, exclusivement, recueilli un thème, dont le véritable sens lui échappait totalement et ne l'a pas composé, dans le but de donner naissance à un canular, attendu que le dit thème existait, des millénaires avant que soit LA VILLEMARQUE et même que soient les Celtes.

KALONDAN



LE PASSAGE

Sur ma forme allongée
L'automne balbutie.

Je l'entends glisser des fibres
Marcher avec les sèves
Descendre
Balayer les feuilles.

Ce geste éternel
Répété sous le vent
Quel est-il?

C'est le geste de mort
Qui détache les formes
De l'attache terrestre.

C'est le cri de l'automne
Le cri doux et roussi
Qui s'exhale.

C'est la plainte de mort
Plainte scuriente
Qui fait le monde uniforme.

L'automne justicier
Pèse la vie sur une feuille jaune
La mort sur l'autre déjà roussie

Et l'égalité tourbillonne.

Bord de Rance 1959

COMMISSION JURIDIQUE DU GORSEDD

Les Juristes membres du Gorsedd qui étaient présent à Brest le 6 août se sont réunis, sous la présidence de Yann Biekilien, pour procéder à un échange de vues sur le rôle qui incombe aux spécialistes du Droit au sein du mouvement culturel breton. Ils ont constaté que pour être à même de jouer un rôle, il est indispensable que tout juriste se pénètre des conceptions juridiques propres aux Celtes. Or, ces conceptions, diffusées à travers les anciennes institutions, les traditions, la coutume, les usages locaux, les œuvres de nos juristes n'ont jamais été dégagées avec clarté et précision. Le premier travail qu'il s'impose donc de réaliser, est de les rechercher, d'en établir l'inventaire et d'en dégager l'esprit. Nous invitons donc tous nos compatriotes ayant fait des études de droit à se pencher sur ce problème et à nous adresser des rapports sur ce qu'ils auront trouvé, tant dans les anciens textes qu'à travers l'Histoire et dans les usages en vigueur, ainsi que dans la psychologie de nos compatriotes.

Nous voudrions qu'au cours de cette année (jusqu'au prochain Gorsedd) ces recherches portent sur le Droit Privé. Il n'est pas douteux que la législation civile actuelle convient très mal, bien souvent, aux Bretons, et entraîne une sorte de déséquilibre social. Elle est inspirée d'un droit romain accommodé au goût napoléonien (que signifie par exemple, pour nous le régime dotal?) et a dégénéré, depuis ces dernières décades, en un fouillis inextricable de réglementations qui ne sont même plus du Droit. Cela a eu de fâcheuses répercussions sur les rapports sociaux et engendré - sous prétexte de les résoudre - des conflits qui n'existaient pas.

Afin de faciliter le travail de recherche que nous demandons, la commission réunie à Brest s'est efforcée de dégager quelques lignes directrices. Il lui a paru que les caractéristiques les plus marquantes de la conception celtique du droit sont 1° Le sens communautaire (voir les institutions antérieures au christianisme, le droit féodal, les usages ruraux) 2° L'importance primordiale accordée aux rapports humains sans souci de constructions théoriques ni de catégories sociales s'il y a beaucoup moins de juristes, proportionnellement, en Bretagne que dans le midi de la France (ce qui s'explique puisque le droit romain convient parfaitement aux esprits méridionaux), les juristes bretons se sont toujours distingués par d'exceptionnelles qualités non pas techniques, mais humaines.

Be'c'h d'al labour, bremañ, tud a lezenn!

REVENDICATION CULTURELLE

Le Collège des Druides, Bardes et Ovates de Bretagne, réuni en assemblée générale annuelle, le 4 Aout 1961, à BREST, a émis la motion ci-après:
Déplorent la position du gouvernement de la Communauté française en ce qui concerne l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles.
Considérant ce qui a déjà été fait, dans d'autres nations bilingues, pour leurs minorités linguistiques, et particulièrement, en Grande Bretagne, pour l'enseignement du Gallois en Pays de Galles, estime qu'il est impensable que la langue bretonne ne puisse recevoir, dans toute la Bretagne, un traitement au moins équivalent, étant donné que le pourcentage de Britophones est plus important en Bretagne qu'au Pays de Galles.

Kenstrivadeg Emglev Sevenadurel Pariz

Un ugent a skridou hon doa resevet evit kenstrivadeg an acrnskridou brezonek. Rannet eo bet etre c'houec'h kenstriver ar 150 000 lur hon doa kinniget da c'hopr.

Gant Jari Priel-ar skriwanier tregeriad, anavezet gant an holl, eo aet ar maout, eur wech muioc'h; hep marc'hata eo bet roet d'ezan 50 000 lur a briz evit eur pezh c'hoari "kash ha logodenn" ar gwella pezh c'hoari bet savet biskoaz e brezoneg; war kenta niverenn "Al Liamm" e vezo embannet.

Eur priz ken bras all (50 000 lur) en deus gonezet Lan Kergall eus Lannollon, evit un dastumad kontadennou a-vreman, skrivet e brezoneg flour. Setu, a gav d'imp, eur skriwanier dianav kaer betek hen.

20 000 lur a zo aet gant Yann Brekilien evit eur romant "Doue a ziskaras an tour". Y. Brekilien ez eus eur Breiz-Uhelad anezan hag en deus desket ar brezoneg goude beza deut da zen. Daoust da se en deus savet eur romant kaer en un doare divoaz e Breiz.

10 000 lur en deus gonezet Rojer Pradig gant e envorennoù brezel, pa oa martolod war eul lestr tarzer. A zeiz da zeiz en doa skrivet Pradig e envorennoù, fromus ez int da lenn ha skrivet en un doare direbech.

A bell zo eo anavezet Evnig Penn Ar c'hoad e-touez ar varzed, eur priz a 10 000 lur en deus bet evit un dastumad kanaouennoù gant an toniou, un tregont bennak anezo. Setu peadra da gana er beilhadegou da zont.

Un dornskrid talvoudek en deus savet Gwennole Ar Menn eus Pariz, diwarbenn al louzeier hag ar plantennoù. N'eo ket peurechu al labour, 10 000 lur zo bet roet d'ezan, evit kaout kalon da gas al labour da benn.

Dellezek eo hogos an holl zornskridou da veza embannet, Kement-man a ziskouez n'eo ket ar skridou brezonek eo a ra diouer d'ar Vretoned. Tri briz a zo aet gant Tregeriad, daou all gant tud bet berlennet e galleg.

Les JURISTES dans le DRUIDISME

L'étude comparée des religions indo-européennes nous apprend que le premier des trois grands dieux trinitaires est considéré tour à tour comme le dieu qui foudroie, VARUNA, JUPITER-STATOR, et le dieu qui prodigue la Loi, la paix et la religion, c'est MITHRA, c'est le JUPITER-BONA-FIDES révéré de Numa-Pompilius (Cf "Jupiter-Mars-Quirinus" R. Dumézil, P.U.F.) Les Celtes ont de la sorte considéré séparément au Livre des conquêtes EOCHAIDLOI LATHIR le vainqueur et DAGDA, le "Bon-Dieu", le souverain.

La fonction du juriste apparaît dès lors comme un démembrement du premier sacerdoce. A cet égard, il ne fait pas de doute que les Fetiales décrits par Tite Live autant que Divianus, le druide légiste que nous présente César sont bien des personnages revêtus d'une dignité et d'un statut sacerdotaux.

Rapidement la fonction juridique sera confiée à des corps de spécialistes qui n'en conserveront pas moins une empreinte sacerdotale et ce, même dans les sociétés contemporaines.

Dans le Senchus-More, le recueil des lois irlandaises du VIII^e siècle, les juristes participent de toute évidence au bardisme, ce sont les "filid" équivalant à nos modernes juriconsultes et professeurs de droit et les "brehons" qui sont des juges. Les règles de droit qu'ils formulent autant que leur jurisprudence procèdent directement de la philosophie druidique, leur fonction dans le collège consiste à concrétiser socialement et assurer le rayonnement et l'implantation de la conception celtique de vie. C'est pourquoi nous trouvons dans les livres sacrés gaéliques et bretons les propositions qui justifient les règles dont disposent les livres des lois.

Les juristes celtiques reliés tant par leur initiation traditionnelle que par un tempérament qui s'est maintenu jusqu'à nos jours, face aux fluctuations et aux virtualités multiples des âges successifs de l'Histoire ont persévéré dans une mission qui est de concrétiser statutairement la majesté divine attribuée à l'homme dont le scotisme prolongea l'écho scholastique. Ils ont été en permanence des découvreurs progressistes, définissant il y a des siècles des solutions, révolutionnaires de nos jours encore et de portée sans cesse internationale et c'est là un élément caractéristique du jurisme celtique que sa projection internationale rendue sans cesse nécessaire par ses objectifs internes, et ce, depuis les légistes du Rigion, les obscurs pétitionnaires bretons au sortir de l'impérialiste et belliqueuse Pax romana, face à l'Europe des grandes invasions, qui osèrent affirmer que la violence n'est pas une source légitime de droit international public au grand d'Ermold le Noir et de Grégoire de Tours qui nous en ont conservé le souvenir. Depuis les rédacteurs bretons dont Alain Bouchart nous dit qu'ils voulurent que les "étrangers soient en tout ordre de justice traités", contrastant avec la notion romaine de l'étranger hostile. Bertrand d'Argentré qui sur la voie du Droit international eut un disciple dans le regretté professeur Le Fur, l'idéal de ces hommes a reçu l'écho incomparable des rédacteurs de la proclamation de l'Irlande libre en 1916 qui surent affirmer les droits d'un peuple et d'une nation sans entrer dans les voies de la haine.

Dans le maintien du patrimoine celtique, les disciplines juridiques occupent une place de choix car elles sont un membre vivant, une permanence totale. Le sûr instinct d'un Le Fur, les règles argentiennes de la Jouxte-coutume autant que les dispositions des Cyfreith gallois et des Senchus-More gaéliques ont leur source dans la charte de la dignité humaine du Livre des conquêtes et dans les Triades que nous conserve

le Livre Noir de Caermarthen. Elles sont l'un des fleurons les plus prestigieux de la couronne de l'humanisme celtique qu'il nous appartient de proposer au monde en un siècle de renouvellement total. Il nous faut savoir répondre "Présent" dans les opportunités du monde moderne comme surent le faire les bardes du haut Moyen-Age et selon notre devise, dire la vérité à la face du monde, "Ar gwir Enep d'ar Bed", en se souvenant que "Gwir" désigne la vérité de la justice authentique et profonde des Celtes de toujours.

Ces considérations justifient amplement s'il en est besoin le travail des juristes du Goisedd dont il appartient à notre éminent confrère Yann Brékilien de définir le plan.

AR GOURC'HI

SONNEUR ET BARDE

*Allant des villes aux rivages,
Par les chemins les plus sauvages,
Il marche au gré de ses chansons,
Empruntant aux bois, aux buissons,
Aux monts, aux plaines, a la lande,
Aux clochers qui lui font offrande,
Toutes les marques d'un passé
Qui, nulle part, n'est effacé.*

*Dans toutes ses œuvres abondent
Des souvenirs qui vagabondent
Sur les continents et les mers,
Et souvent, ses couplets amers,
Autant que des larmes cruelles*

*S'égarent au fond des ruelles
En la maison basse d'un port,
Où la veuve prie pour ses morts.*

*Mais tout n'est point que de tristesse,
Filles, garçons, avec prestesse,
Accourant vers lui pour danser,
Souvent viennent récompenser
Sa tenace foi dans la vie.
Et si parfois, il les envie,
Il n'est plus tout jeune, toujours
Sa bombarde sonne l'amour.*

*Car il est le sonneur, le barde,
Modeste poète qui garde
En son cœur aux jours de pardon
Un rêve, dont il a fait don
A son pays, à sa Bretagne,
A ses compagnons, ses compagnes,
Pour qu'une âme brille en la nuit
De l'exil, aux heures d'ennui.*

MARK PENOEL



YANN ERIK GIVERN

Le 1^{er} Juillet dernier mourait subitement à Barcelone notre ami Yann-Erik GIVERN, Druide Eostig Gwalarn.

Né au Faouët en 1903, il fut, dès sa jeunesse, un Breton ardent. Il milita toujours dans les rangs des convaincus. C'est lui qui organisa la 1^{ere} Gorsedd du Faouët, en 1932 si ma mémoire est bonne.

Devenu employé d'ambassade, il résida à Stockholm jusqu'à la fin de la guerre. Lors de la libération, estimant sans doute qu'il avait eu bien de la chance de résider en un pays neutre, l'Administration voulut le muter en Europe Centrale. Il refusa, démissionna et fonda une entreprise de tourisme et de voyage. Mais pour avoir le droit de commercer, il lui fallait la citoyenneté suédoise. Bien qu'ayant déjà accompli son service militaire en France, il accepta de faire un an dans la Marine Suédoise. Il put ensuite commercer à son aise.

S'il avait choisi un pays d'adoption, son vrai pays restait la Bretagne. Doué d'un esprit très vif et très moqueur, ses bons mots bretons étaient un vrai délice. Les quelques histoires racontées après la 2^e Gorsedd du Faouët (1957) étaient de lui.

Il avait acquis sur les bords de l'Isle à St Thurien, un moulin à eau qu'il avait aménagé, agrandi et transformé en un charmant petit domaine, orné de magnifiques meubles bretons. Il nommait même cette charmante résidence "Le Prieuré druidique". Il m'avait dit et même écrit son intention de le léguer au Gorsedd.

J'y résidai plusieurs fois en compagnie de ma femme et de ma fille après la Gorsedd de St Guénolé. Pendant tout notre séjour le drapeau breton et le drapeau suédois flottèrent côte à côte.

S'il avait été vivant et si je n'avais été appelé à séjourner au Sénégal, pendant quelques mois, je devais passer encore quelques jours en sa retraite. Car c'est, en effet, un milieu propice au repos et à la méditation.

Dieu ne l'a pas voulu ainsi, et il est allé rejoindre le Gwened plus tôt que nous le pensions.

Nous présentons à sa mère, à sa famille et à sa collaboratrice Mademoiselle Anna Alvin, nos condoléances les plus sincères.

Tous ceux qui l'ont connu ne peuvent l'oublier.

EOSTIG SARZHAW

LES LIVRES

"LE COMITÉ CONSULTATIF DE BRETAGNE"

PAR YVONNIG GICQUEL

C'est le titre d'une thèse passée avec succès devant la Faculté de Droit de Paris par mon jeune compatriote Josselinais Yvonig Gicquel. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle dénote une certaine dose de courage à une époque où les rancœurs et les malentendus ne sont pas dissipés.

Il faut d'abord souligner tout le doigté et le talent aussi bien juridique que littéraire de l'auteur. Il a su présenter sa thèse en même temps avec foi et une neutralité absolue. C'est sans doute à cause de cette impartialité que je considère l'œuvre d'Yvonig GICQUEL, comme l'un des meilleurs documents relatifs aux événements que nous avons vécu parfois avec tant de passion.

Tous les vrais Bretons doivent lire cet ouvrage. 8 NF. chez Yvonig GICQUEL, 5 rue du Docteur Roux. LORIENT. C.C.P. 12 543-15 NANTES.

P. LOISEL

K E L E I E R

— Hor c'heneiled Roparz OMNES ha Vefa LORANS o deus kemennet deomp o eured e Rosperden (Bro-Geine).

Hor gwellañ gourc'hemennoù hag hetoù a emusted d'an dud nevez.

— E-touez ar re o deus bet ur priz er "Palmarès des Jeux Floraux de Bretagne 1961" laouen omp bet da welout ano.

- an It. Tereza ABDELAZIZ deus Sant-Nazer (Bro-Naoned) he doa gounezet ur priz e Gorsedd 1958.

- an It. Denise DEFFAINS deus Sant-Malo, barzez. Alc'houeder Mor, a ra enor d'ar Skol-Veur.

— Mont a reont mat an traoù gant hon Drouizh-Meur doujet. Lakaet eo bet rener "servij ar bansionidi" evit Bro-Senegal a-bez. Dont a raio endro gant ur renk uheloc'h e Breizh ma n'eo ket kaset, siwaz, en tu all da Vro-C'hall.

Goulennet eo bet evit adsevel breuriez ar Vretoned e Dakar. Ha kroget en deus gant kentelioù brezhonek d'ur bein mat a studieren galonek.

— Kestet hon doa evit prenañ leorioù ha traoùigoù all d'hor c'henvreur Yann KAROFF, drouiz Ab-Gwenael, hag a zo bremañ e ti "Seurezed ar re baour" e Roazhon. Trugarez d'ar broferien o deus dastumet etrezo 115,10 lur nevez.

— Hervez ali Bodadenn-veur 1961 ar Skol-veur, ar skodenn a vo 10 lur nevez d'an nebeutañ. Peb hini a zle ober hervez e beadra. Ar pezh a zo kalz evit ul lodenn eus hon izili, a zo un

lommig-dour evit ul lodenn all. Dao eo gouzout ha klask a reomp trec'h hon uhelvennad...

— Digant hor mignon Paol BOUCHET, Drouiz Bod-Koad, deus Skol-veur Drouized Bro-C'halla, hon eus bet ur barzoneg dudiuz tenne: deus e leor a vo embannet heptdale: Hu, Impalaer Bro-C'halla. Un arvez eo eus an emglev breuel a stag kalonoù an div Skol-veur.

— Sklaer eo evidomp ne ra ar gouarnamant neme: goap ouzhomp abaoe 1945. Taolet eo bet d'an traon adarre holl al labour a oa oet savet evit kelenn hor yezh er skolioù. A-bein ar fin, ne vo nemet ar gounnar. Kaset hon eus ul lizher evit diskouez ne blij ket tamm ebet an troiou-kamm evel-se. Kazulioù a zo bet roet d'hon izili evit ren mat o stourm er strolladoù e lec'h m'emaont.

— Heuliañ a reomp gant aked strivoù al labourerien-douar, an uhelidi, ar vicherourien hag all., evit kaout ur "Loi-programme" evit Breizh. Gant plijadur e welomp n'emaomp ket hor c'henvreudeur ar re ziwezhañ d'all labour. Gourc'hemennoù dezho.

— Anvet eo bet hor c'henvreur Gaston GAUTIER, drouiz MATILIN da vezañ ezel eus ar Poellgot e lec'h Pêtr Goelo (Doue d'e bardono.) E-pad pell eo bet an drouiz Matija hon dileuriad en Afrika-an Hasterno. Hor gourc'hemennoù dezhañ.

MARV EO

C'était tout près de Lanvillon
 Que j'avais connu ce vieux sage,
 Qui mourut, me dit-on, sans âge
 Et dont je ne sus pas le nom.

Aux touristes de l'autocar
 Il sonnait un air de bombarde,
 Disait à l'homme "Dieu vous garde"
 Mais à la Dame "Me ho kar"

Il donnait aubade au soleil
 Qui rend plus chaude les guenilles,
 Et fait pointer les seins des filles
 Au lever des matins vermeils.

Qui mûrit en toute équité
 Depuis le blé jusqu'à la pomme,
 Les biens que se volent les hommes
 Et réchauffe la Pauvreté;

Qui fait briller les cheveux blancs
 Que le vent des soucis apporte,
 Qui attiédit le seuil des portes
 Ou la mère allaite l'enfant;

Qui apaise les cœurs chagrins
 Et qui ne connaît pas la haine,
 Et fait sourire dans la peine
 Et dore les Croix des chemins.

Il t'adorait, Soleil d'été
 Saint Sacrement de la Celtie
 Maintenant il refond ses Vies
 Au creuset des Humanités.

G. GAUTIER MATILIN

ISLANDS OF THE TWILIT SEA

*Beyond the headland eastward
 Lie three scattered islands
 Once the home of hermits*

*From the glassy level
 Rises first St Stephen
 Two stone arches
 And a broken third*

*Further out St Andrew's
 Single pointed archway
 Of cyclopean height*

*Almost the horizon
 Marking with a pillar
 The last, a nameless islet
 Of shape scarcely seen.*

ITHELL COLQUHOUN

AN TRAMP

D'eus al lestr-kenwerzh-se 'r saozon a ra un Tramp,
D'eus ur porzh-mor d'un all, hep polis, hen a skamp,
Hag a gas glaou pe goad, kafe pe vanana,
Betek Buenos-Aires, Oslo pe Vassilia,
Tro ar Bed alies al lestr-kenwerzh a ra.

An Tramp a diemp e framm er mor a rezh e samm
Hag a skamp dizehan en dour nammet gantan.
Gant an tramp, paotred gamm, un tamm blamm war o flamm
Ha barrek d'ar goutell, barrek d'ar gwin-ardant,
D'ur martolod estren barrek da rei' l lamm,
Da dalout 'r e'hamalad, didruet en emgann.

Holl un tamm diseblant hag o vevad e skañv
O buhez flamm hep kan na vann 'met en e hañv
O dev' o buhez araok mont d'an Anaon.
Eman' l lestr diano, ur samm estren gantab,
O heda aberiou, morioù o c'hlanou glan,
O ruilha, diseblant ouzh peulvan ar Peurbad.

PENHARZH, NEVEZH-AMZER 1957
ERWAN A DREGER

LES PRESSES ARTISANALES DU CERCLE DE BROCELIANDE
54 RUE POUILLAIN-DUPARC RENNES R.C. MÉTIERS 8260
COMMISSION PARITAIRE DES PAPIERS DE PRESSE N°36534
LE GÉRANT PIERRE LOISEL DÉPÔT LÉGAL: 10-1961

LES REVUES BRETONNES

E BREZHONEG PENN DA BENN

Al Liam — Kelc'hgelaouenn daouviziek. Koumanant bloaz: 15 Lur Nevez. P. Le Bihan, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnés, Seine. — C.C. 5349-06 Paris.

Skol — Dastumadenn drimiziek a gelenouriezh. Koumanant bloaz 10 Lur N. Revue Skol Plouezec C-d-N. — C.C. 1911-06 Rennes.

Hor Yezh — Koumanant bloaz 10 Lur Nevez, Melle J. Queille, 47 rue Notre Dame, Guingamp. — C.C. 1240-22 Rennes.

Barr Heol war Feiz ha Breiz — Koumanant bloaz 8 Lur Nevez. M. Le Clerc, Recteur, Buhulien, C.d.N. — C.C. 917-64 Rennes.

Ar bed Keltiek — Keleier Skourr Breizh ar C'hendalc'h Keltiek. Skod bloaz: 7 Lur Nevez. A.B.K. 21 rue de Dixmude, St Marc Brest. — C.C. 1907-07 Rennes.

Preder — Dastumadenn a Filozofiezh. Koumanant bloaz 36 Lur Nevez. Dr Guy Etienne, Châteaulin. — C.C. 16-093-13 Paris.

Ar Bedenn evit ar Vro — Melle St Gall de Pons, N.D. de Keresperzh Louannec. C.d.N.

Gwerin — Koumanant 10 Lur Nevez evit div niverenn eus wardo 100 pajen. Melle J. Queille, 47 rue N.D. Guingamp. — C.C. 1240-22 Rennes.

Wanig ha Wenig — Kelaouen Drimiziek evit ar vugale. 2 Lur Nevez ar bloavezh. Chomlec'h: Plouezec C.d.N. C.C. 1705-96 Rennes.

REVUES BILINGUES

Bleun Brug — Koumanant bloaz 5 Lur Nevez. Bleun Brug 21 rue J. Doury, Nantes — C.C. 1541-90 Nantes.

Ar Falz — 6 rue Neptune Brest — Revue des professeurs et instituteurs laïques partisans du breton. — Abonnement: 10 NF. — C.C. 430-20 Rennes.

Sturier Yaouankiz — Jean Bouessel du Bourg, 4 avenue Cruchet Gagny — Abonnement 6 NF. — C.C. 137-403 Rennes.

Ar Vro — Revue trimestrielle. — J. Desbordes, 14 rue Colbert, Concerneau, (Finistère) — C.C. 1493-79 Nantes. 10 L.N.

REVUES EN FRANÇAIS

Breiz Santel — Mr de Beaufond, Mouvement pour la protection des Monuments bretons. Vannes. — Abonnement 3 NF. — C.C. 1536-85 Nantes.

Ar Soner — Organe de la B.A.S. — Abonnement 10 NF. — Polig Montjarret, 18 Boulevard Joffre, Lorient — C.C. 1436-15 Nantes.

L'Avenir — Organe de défense des Intérêts Bretons — Abonnement 5 NF, — B.P. 89 Brest. C.C. 11-3286 Rennes.

La Bretagne réelle - Celtia — (ronéotypée) provision 10 N.F. — J. Quatrebœufs Merdrignac C.d.N. — C.C. 754-82 Rennes. —

Breiz — Organe de la confédération Kendalc'h. — Abonnement 5 N.F. — B.P. 78 La Baule — C.C. 144-67 Rennes. —

Le Pays Breton — 4 N.F. l'an — Jean Choleau 22 rue Saint Louis Vitré — C.C. 58-52 Rennes. —

Fontaines de Brocéliande — Abonnement: 5 N.F. avec son supplément musical. — Toute l'actualité littéraire, poétique et musicale. — 54 rue Poullain-Duparc, Rennes. — C.C. 1158-96 Rennes. —

AUTRES REVUES CELTIQUES

An Lef Kernewek — Ronéotypée. — En langue Cornique — Abonnement 6/ — 16 Trevu Road Camborne Cornwall. —

New Cornwall — Ronéotypée — En Anglais — Abonnement: 6/ — A and R. Jenkin, An Gernyk, Leedstown, HAYLE, Cornwall.
